

Entretien d'Évaluation - Découvrez le guide explicatif de l'ADEC Transports

Les outils d'aide aux entretiens d'évaluation

L'objectif de l'entretien d'évaluation (également appelé entretien individuel annuel) est de mesurer les performances d'un collaborateur sur une période donnée et de comparer ses réussites avec les objectifs qui lui ont été fixés.

Cela permet de motiver le salarié en donnant du sens à sa mission et de le faire également monter en compétences.

L'entretien d'évaluation n'est pas obligatoire (en dehors de dispositions d'accord de branche). Toutefois, dans les entreprises où il est mis en place, il doit être réalisé tous les ans et ne peut en aucun cas être remplacé par l'entretien professionnel.

Afin de favoriser la mise en place et le suivi de cet entretien, votre OPCA, dans le cadre de l'ADEC Transports Routiers et en collaboration avec la CPNE, la DGEFP et l'AFT, et les organisations professionnelles et syndicales vous propose une fiche pratique à destination des employeurs et des salariés permettant de mieux comprendre les objectifs et les enjeux de l'entretien d'évaluation :



[Guide explicatif](#)